

2^{ème} WEBINAIRE DU COMITE DES PARTENAIRES
COMPTE-RENDU D'ATELIER

Grand témoin	Christophe MAILLET - Directeur général de l'Agence des espaces verts d'Île-de-France
Intitulé de l'atelier	La planification au secours de la biodiversité ?
Lieu et date	Saint-Ouen/ Microsoft Teams, le 27 juin 2022
Animateurs	Stéphane TARTINVILLE, chargé de mission SDRIF-E Tatiana REITER, Consultante
Intervenant de l'Agence Régionale de la Biodiversité	Jonathan FLANDIN - Chargé de mission écologie urbaine, ARB
Liste des participants	(Liste non-exhaustive) Johanne CUSSET – Cheffe de projet Aménagement, Safer de Ile-de-France Lucile RAMBAUD – Chef du service Nature et paysage, DRIEAT Ile-de-France Laëtitia BENATSOU – Société du Grand Paris Nicolas LARUELLE – Urbaniste, IPR Anatole de BAECQUE – CMA Ile-de-France Marianne LOURADOUR – Directrice générale, CDC Biodiversité Margaux DESCHATRE – Chargée d'études, IPR Flora DELHOMME – Direction du programme Action Cœur de Ville, ANCTerritoires Elsa CAUDRON – Chargée de mission Nature en ville, LPO France Olivier TOSTAIN Christian THIBAULT – Institut Paris Région Lydia PROUVE – Chargée de politique territoriale DTRIF – AESN Gaelle BULTE-ROGER – Région Ile-de-France Tom REUGE – Stagiaire Affaires Publiques, GRTgaz Agnes LANTHIER Caroline CONAN-RICHARD – Directrice de Action Territoriale, Région Ile-de-France Etienne FROMENTIN – Secrétaire Général, UNICEM Mariane NACERI Sandrine SAMSON – Directrice du projet transition écologique, HAROPA PORT Marine LAUER – Ingénierie environnement, CRPF Centre-Val-de-Loire – Ile-de-France Claire DADOU WILLMANN – Conseillère, Conseil économique social et environnemental Mathieu MONIER – EPA Marne-la-Valée Rémi ROCHE Anne MAGDALENE – APHP Violaine MERIAUX – Responsable du département Urbanisme Réglementaire & Environnement, Groupe ADP Elodie MELLAH – Responsable Département Urbanisme, HAROPA PORT Luc BLANCHARD – Co-président, France Nature Environnement Laetitia LEONARD – Chargée de mission Nature et Biodiversité, Conseil régional d'Ile-de-France Sandrine BARREIRO – Directrice de la Mission Planification, IPR Abel GAUGRY – Stagiaire, IPR Gérald GALLET – Directeur général des services, SDESM Soraya BAIT Victor VINCENT

PARTIE 1 : NOTE D'AMBIANCE

Environ 51 personnes ont participé aux discussions autour de la question « **quels sont les objectifs pour avancer vers une prise en compte cohérente des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ?** »

Ces échanges ont été nourris par une présentation liminaire de Jonathan Flandin (Agence Régionale de la Biodiversité) et une prise de parole de Christophe Maillet (Directeur général de l'agence des espaces verts d'Île-de-France).

Une quarantaine d'idées ont été identifiées et partiellement regroupées en séance (affinées à la suite de la séance).

La richesse de la participation à l'oral a démontré un **intérêt particulier pour la préservation des trames écologiques dans le SDRIF-E**.

La nécessité de **soumettre le foncier urbain exploitable à des diagnostics écologiques** a également été soulignée par les participants.

En raison de la fluidité des discussions, les animateurs ont priorisé l'identification des enjeux pour les milieux naturels dans le SDRIF-E. La deuxième séquence de l'atelier destinée à localiser géographiquement les enjeux et les positionner dans le temps n'a pas été traitée.

PARTIE 2 : PRINCIPALES IDEES ISSUES DE L'ATELIER

a) **Quels sont les objectifs pour avancer vers une prise en compte cohérente des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ? (Annexe 1)**

Les participants de l'atelier ont proposé 40 idées qui se regroupent sous 3 grands enjeux : **la gestion du foncier, la planification et la connaissance enjeux territoriaux**.

1. Gestion du foncier :
 - L'acquisition du foncier pour un projet de renaturation présente un **risque important pour le propriétaire**. Plusieurs contraintes découragent les acheteurs :
 - **Difficulté d'identification des terrains** dégradés à renaturer
 - **Absence de coordination** entre le porteur de projet et les organismes de financement
 - **Spéculation foncière** et hausse des prix des terres
 - L'enjeu pour le SDRIF-E sera de **faciliter la visibilité des espaces à renaturer** pour permettre aux agriculteurs, collectivités et acteurs privés d'anticiper les démarches à suivre.
 - L'**approche surfacique** est souvent utilisée en matière d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Cette logique vise à avoir une surface égale des zones détruites et des zones restaurées. Cependant, l'approche surfacique **ne considère pas la valeur écologique des ENAF**. Tandis que la préservation de certains espaces est incontestable, d'autres ont une richesse écologique faible. **Le SDRIF-E aurait intérêt à intégrer un critère qualitatif aux espaces à préserver ou à exploiter** pour concilier les besoins pour le foncier urbain et le foncier naturel.

- Dans le cadre d'une évaluation qualitative des espaces, **les friches devraient être soumises à un diagnostic écologique**. Ces zones sont souvent les derniers réservoirs urbains de biodiversité.

2. Planification :

- Certains projets d'aménagement d'antan ne correspondent plus aux efforts actuels de protection des milieux naturels. **Ces projets devront être réévalués et abandonnés si leur mise en œuvre présente des conséquences néfastes pour l'environnement.**
- Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) s'inscrit parmi les priorités du futur SDRIF-E. **Une attention particulière sera prêtée à la préservation des espaces agricoles en raison de leur rôle important dans la protection des trames bleues et vertes.** Il conviendrait de travailler avec les agriculteurs pour identifier l'épaisseur de ces trames et proposer une cartographie détaillée.
- Une des spécificités de l'Ile-de-France se trouve dans la fragmentation de l'urbanisation. **Les espaces à la limite des zones urbaines sont poreux et lient plusieurs habitats distincts** (mosaïque écologique). L'extension urbaine devraient être limitée afin de protéger ces zones.

3. Connaissance des enjeux territoriaux :

- Les territoires de la région sont soumis à plusieurs projets de planification et à des réglementations écologiques (PLUi, SRCE, SCoT, etc.) **Le SDRIF-E agira en complémentarité des projets stratégiques locaux.** Dans ce sens, le schéma devrait :
 - **Intégrer la préservation des trames** (verte, bleue, brune, noire) absentes de certains documents d'aménagement
 - **S'inspirer des programmes d'action** locaux pour favoriser l'agriculture vertueuse
 - **Exploiter les démarches écologiques des collectivités**
- Le **bilan des mesures du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** devrait également être une source d'inspiration pour le SDRIF-E.

b) Les idées les plus plébiscitées par les participants sont les suivantes (entre 3 et 5 votes pour la proposition et les contributions s'en rapprochant)

- Favoriser la reconversion des espaces urbanisés (+ 4 idées proches)
- Identifier des zones de renaturation (+ 4 idées proches)
- Mieux caractériser les conditions de fonctionnalité des corridors et réservoirs écologiques dans les documents d'urbanisme (+ 6 idées proches)
- Programmer et planifier la mise en place d'infrastructures agroécologiques pour freiner l'érosion de la biodiversité agricole (+ 4 idées proches)
- Disposer d'une vision globale des enjeux économiques et écologiques pour concilier l'ensemble des besoins (+ 6 idées proches)

Quels sont les objectifs pour avancer vers une prise en compte cohérente des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ?

Enjeux de foncier	Favoriser la reconversion des espaces urbanisés	Enjeux de planification	Préserver et renforcer les mosaïques de milieux : agricoles, naturels, forestiers	Enjeux de connaissance	Lutter contre le changement climatique : la TVB est continuité pour la biodiv et aussi îlot de fraîcheur	Rechercher l'amélioration en biodiversité des milieux naturels
Appliquer à TOUS les projets d'aménagement conduisant à de la consommation d'espace, une obligation de compensation (foncier, appui à la gestion des Espaces Naturels Protégés, appui à une agriculture favorable à la biodiversité, ...)	Un des outils serait de coordonner les portages fonciers pour pouvoir prendre le temps d'élaborer et financer des projets de renaturalisation, avec une prise de risque partagée entre les parties	Identifier des zones de renaturalation Zéro artificialisation brute Mieux caractériser les conditions de fonctionnalité des corridors et réservoirs dans les DU	Relier les classements des sols réalisés lors des remembrements avec les règlements PLU (ne plus raisonner en silos) Dépasser l'approche surfacique (ENAF VS espaces artificialisés), qui est un peu réductrice	Programmer/planifier la mise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, réserves boisées...) pour freiner l'érosion de la biodiversité agricole Anticiper le plus en amont les travaux sur les canalisations gaz en Ile-de-France. Anticiper les études environnementales nécessaires, et coconstruire les mesures de prévention de la biodiversité et de compensation.	la déclinaison du SRCE est faite avec les sous trames sur les territoires des PNR qui ont une connaissance plus fine et accompagnent les communes dans la traduction des enjeux dans les documents d'urbanisme ASEE enjeux: faire le bilan du SRCE, identifier ce quia été réalisé et ce qu'il reste à faire par rapport aux SDRIFF 2030.	Articuler les objectifs environnementaux , démographiques et économiques Avoir une vision intégrée des différentes politiques publiques
SAFER IDF : Enjeu du maintien des prix des terres accessible pour projets agricoles et renaturalation / lutter contre la spéculation foncière	Mettre en place des animations foncières locales pour aider les collectivités à récupérer les biens en friches , les biens vacants et sans maîtres, installer de jeunes agri	Anticiper et mieux identifier les zones sensibles (pression foncière, mitage, aménagement) Travailler sur l'interconnectivité spatiale des zones	Assurer une protection des espaces au titre de l'ensemble de leurs fonctionnalités	Appui à la connaissance et sensibilisation de l'ensemble des acteurs Développer les outils de connaissance en ligne pour les décideurs locaux	ASEE: outils : les outils sont déjà existants mais peu mis en oeuvre ,la législation souvent détournée, la séquence ERCA peu efficace faire un bilan précis de la mise en oeuvre du SRCE	Soutien du SDRIF aux pratiques agricoles favorables à la biodiversité : conservation des infrastructures écologiques (haies certes, mais aussi mares, ...)
Comment arriver à lutter contre le prix de terre et contre la spéculation foncière	Préserver l'intégrité et la fonctionnalité des zones de contact : lisières, berges, fronts urbains...	Fronts urbains : attention à ne pas les imposer, s'appuyer plutôt sur les politiques locales de préservation des sols et d'autorisation des projets	Identifier les trames marrons et la qualité de leurs sols Intégrer des objectifs qualitatifs, tenant compte des fonctionnalités écologiques, dans les docs de planification et les projets urbains	Ne pas oublier la problématique de la pollution lumineuse (Trame Noire)	sensibiliser auprès des collectivités la nécessaire déclinaison de la TVB	Des guides de déclinaison sectorielle pour la prise en compte de la séquence ERC Quelle continuité entre le SDRIF 2013 et le SDRIF futur pour les fronts urbains ?
						Comment repérer et gérer les espèces invasives?

2^{ème} WEBINAIRE DU COMITE DES PARTENAIRES
COMPTE-RENDU D'ATELIER

Grand témoin	Laurent BRUNET, Président de la Commission Technique et scientifique de la fédération des entreprises de l'eau
Intitulé de l'atelier	Préserver les zones humides et la ressource en eau
Lieu et date	Saint-Ouen/ Microsoft Teams, le 27 juin 2022
Animateurs	Cyril CHOLET, chargé de mission SDRIF-E Romain VARENE, AMO Eurogroup
Intervenant de l'Agence Régionale de la Biodiversité	Manuel PRUVOST-BOUVATTIER / Chargé d'études eau et milieux aquatiques à l'Institut Paris Région
Liste des participants	(Liste non-exhaustive) Emma DOUSSET, DRIEAT Gil BENSOUSSAN, DRIEAT Robert SCHOEN, DRIEAT/SNP Nathalie TOUZE, INRAE Ile-de-France Emmanuel DUMONT, CEREMA Marie-josé ROSSI-JAOUEN, CESER IDF Emmanuelle GUILMAULT, PNR du Gâtinais Maeva RODIER - Directrice du SMBVB Claire GUILLOT-GAUTIER Alexandra COCQUIERE, IPR Florence BRUN, OFB IDF Cassandre DUME, Syndicat de l'Orge David HERMAN, Chambre d'Agriculture de Région d'Île-de-France Jean-Louis du FOU, Amis de la Vallée de la Bièvre F. HUART, AEV Damien DECELLE, IPR Frédérique GUILBERT Lucile ANIKSztejn, Finance Innovation Gisela SANCHEZ, Finance Innovation Aurélien PONCE, Animateur révision du SAGE Orge-Yvette Hélène BLOT, SMAGE 2 Morin Anne SALONIA, Ile-de-France Mobilités Xavier JENNER, CRPF délégué IDF Claire LEBERT, EPA Paris Saclay Denis MOUSSEAU, région IDF Héloïse RAMBAUD, SAGE Laura CLAVE, Animatrice SAGE Marne Confluence Noémie HOUARD, EPA Marne Olivier CLEMENT François BONIS, région IDF Damien BOUCHON, FD pêche75/92/93/94 Anne DU PLESSIS, SEDIF Maxime BOUYER, Ordre des architectes d'Île-de-France Alban SCHULTZ Mathieu GILLES

	Daniel MARCOVITCH Gérald GALLET, SDESM Eric GALMOT, DRIEAT Anne PELLETIER-LE-BARBIER, CLE SMBVB
--	--

PARTIE 1 : NOTE D'AMBIANCE

Environ 43 personnes ont participé aux échanges autour de la thématique « **Préserver les zones humides et la ressource en eau** »

Ces échanges ont été nourris par une présentation liminaire de Manuel PRUVOST-BOUVATTIER (Chargé d'études eau et milieux aquatiques à l'Institut Paris Région) et une prise de parole de Laurent BRUNET (Président de la Commission technique et scientifique de la fédération des entreprises de l'eau).

Les échanges se sont concentrés sur deux questions :

- Les enjeux d'aménagement pour préserver les zones humides
- Ce que le SDRIF-E peut faire pour contribuer à protéger les territoires stratégiques pour la ressource en eau.

Une question a été posée à plusieurs reprises par des participants : des études préalables des zones humides ont-elles été réalisées ou sont-elles prévues sur les zones prévoyant une urbanisation ?

PARTIE 2 : PRINCIPALES IDEES ISSUES DE L'ATELIER

a) Quels sont les enjeux d'aménagements pour préserver les zones humides en Ile-de-France ? (Annexe 1)

Les participants de l'atelier ont convergé sur une liste d'enjeux principaux que l'on peut résumer comme suit :

1. Favoriser le dialogue avec les collectivités et les accompagner, notamment par de l'information.
2. Cartographier de manière plus précise et exhaustive les zones humides
3. Appliquer le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser), y compris pour les zones de petite dimension
4. Restaurer et entretenir les zones humides

D'autres idées ont été mentionnées :

- Améliorer le fonctionnement des STEP, en développant les expériences d'irrigation par des eaux retraitées.
- Dans les projets d'aménagement, prendre en compte les fonctionnalités écologiques des sols dès la conception
- Le cas du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, qui oblige à surcompensation en cas d'imperméabilisation, a été évoqué, en soulignant les effets potentiellement pervers d'une

application systématique : par exemple pour une friche, non imperméabilisée mais polluée, dont la reconversion serait complexifiée par l'application stricte de la compensation surfacique.

b) Que peut faire le SDRIF-E pour contribuer à protéger des territoires stratégiques pour la ressource en eau ? (Annexe 2)

Pour cette question trois grandes familles de réponses se dégagent :

1. Favoriser / Encourager des pratiques qui préservent l'eau

- Favoriser l'évolution des pratiques agricoles vers de plus bas niveaux d'intrants.
- Encourager l'économie circulaire, pour éviter la pression sur les ressources en eau (exemple de la production de granulats)

2. Préserver des zones stratégiques pour la ressource en eau

- a. Préserver de toute pollution les aires d'alimentation de captage
- b. Préserver les zones humides dans les SAGE et réaliser sur les secteurs pré-fléchés par le SDRIF-E des études / diagnostics amont
- c. Préserver les zones d'expansion de crues, en y limitant l'urbanisation
- d. Limiter les constructions aux abords des affluents non concernés par un PPRI

3. Mieux intégrer la question de l'eau dans les projets d'aménagement

- a. Se donner dans le SDRIF-E des objectifs en termes de gestion des eaux pluviales, de coefficient de biotope, d'indicateur de densité, puis étudier à une échelle plus fine les équilibres proposés par les projets d'aménagement
- b. Pousser les porteurs de projet à se rapprocher du zéro rejet

D'autres idées ont été évoquées :

- Trouver un équilibre entre la dynamique d'urbanisation et la capacité des réseaux d'assainissement
- Soutenir les SPANC

Quels sont les enjeux d'aménagement pour préserver les zones humides en Ile de France ?

Favoriser le dialogue des collectivités autour du foncier à l'échelle des bassins versants	Cartographier les Zones humides dans les documents d'urbanisme de manière précise, en effectuant des mises à jour régulières notamment pour intégrer de nouvelles zones humides découvertes lors de projets d'aménagement par exemple	Appliquer le principe ERC ce qui peut bavoir un effet dissuasif pour certains aménagements.	Restaurer ces secteurs est aussi important	Améliorer le fonctionnement des STEP (station d'épuration des eaux usées), et expérience sur irrigation par eaux retraitées (ex: Carré de la réunion sur ru de Gally)
Accompagner les communes et EPCI dans la préservation de ces espaces	Inciter les territoires et les communes à identifier les zones humides, pour les préserver, en particulier celles sous pression (densification, activités polluantes à proximité, ...).	Respecter le principe de suivi de l'application et de l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (qui est explicitement prévu par le code de l'env. art R.122-13-II du code de l'env.)	Restaurer et entretenir les zones humides dégradées	ce n'est pas parce qu'elles s'"assèchent" qu'elles ne vont pas continuer à jouer un rôle lors des ruissellements /inondations
Bien informer les riverains et collectivités sur les objectifs de la renaturation et les enjeux du maintien des zones humides pour éviter conflits (sur les zone d'épandage des crues ,destructions de barrages anciens: opposition des agriculteurs et des défenseurs du patrimoine des moulins) et non prise en compte dans les PLU	Avoir un inventaire zh précis sur l'ensemble du territoire	Le principe ERC (éviter, réduire, compenser) ne s'applique pas aux projets impactant moins de 0,1ha de ZH identifiées. Il doit donc être accompagné d'autres dispositions ou règles visant l'ensemble des projets.	réduire la possibilité de remblaiement	En tant qu'aménageur : Avoir une gestion de l'eau vertueuse : en prenant en compte les fonctionnalités écologiques du sol dès la conception du projet Par ex. avec un principe d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ; en faisant des coeurs d'ilots végétalisés conçus comme des corridors de biodiversité ; en travaillant à une gestion alternative des eaux pluviales sur le principe du zéro rejet, permettant de gérer l'occurrence centennale, en essayant d'infiltrer au maximum elle tombe, en évitant de la renvoyer dans le réseau. C'est ce qu'on fait par exemple sur la ZAC de la Plaine des Cantoux d'Ormesson
	Déterminer le périmètre	Réduire le seuil de la rubrique 3310 en dessous des 1000m ² (nota : la rubrique 3310 soumet à déclaration les projets conduisant à la disparition d'une surface de 0,1 ha à 1ha)	Maintenir les haies, les noues, les talwegs naturels. Ne plus combler, ne plus drainer, ne pas imperméabiliser.	
	La connaissance (carte SAGE) : s'appuyer sur une cartographie réglementaire Et pousser à l'identification dans les projets d'aménagement.	Appliquer les principes inscrits dans le SDAGE dans TOUS les documents d'urbanisme		
	S'appuyer sur les inventaires et les cartographies des ZH existants dans les SAGE, puis éviter toutes interventions sur ces secteurs	Les préserver via les documents d'urbanisme		
	Avoir un historique du caractère humide de la parcelle pour éviter les confusions avec par exemple les ouvrages de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert	Avoir des règles précises à intégrer dans les documents d'urbanisme, permettant leur préservation		
	Caractériser les interactions entre les ZH et les eaux souterraines, et connaître la répercussion d'une éventuelle baisse des niveaux de nappe dûe au changement climatique sur le fonctionnement des ZH.	Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse oblige à une surcompensation en cas d'imperméabilisation : à décliner pour le SDRIF-E? Un principe systématique de surcompensation de toute surface imperméabilisée pourrait paradoxalement avoir pour conséquence de pénaliser des actions en recyclage / intensification, de manière directe ou indirecte, par dégradation des équilibres financiers à l'échelle des opérations ou de l'établissement, et / ou par impossibilité physique à identifier les compensations à proximité. Une friche, par exemple, n'est pas nécessairement imperméable – c'est le cas pour l'opération Marne Europe à Villiers-sur-Marne : l'eau s'y infiltrait probablement très bien dans le sol pollué. Ainsi, une reconversion de friche pourrait se trouver pénalisée par une telle disposition . La réponse aux enjeux de gestion des eaux n'est pas nécessairement une compensation surfacique. Pour dépasser ce type d'antagonisme, il faut réfléchir à maille fine à l'échelle du projet d'aménagement.	Faire un choix entre préservation totale ou préservation partielle en fonction du zonage réglementaire du PLU et des volontés politiques locales	
			Ne pas privilégier les projets d'intérêt général (par exemple les parcs éoliens, etc.) au détriment des zones humides qui font aussi d'intérêt général.	
			Donner de la valeur aux zh	

Annexe 2

Que peut faire le SDRIF-E pour contribuer à

Accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques culturelles

Favoriser les pratiques agricoles à bas niveau d'intrants au moins et si possible agriculture bio.

Rédiger des chartes de bonnes pratiques agricoles et les faire respecter (distances d'épandage)

Certains territoires stratégiques (comme la Bassée) sont également des zones stratégiques pour la production de granulat. Ces activités peuvent néanmoins avoir un impact sur les ressources en eau. Le SDRIF peut contribuer à réduire la pression sur ces milieux, en encourageant l'économie circulaire pour utiliser des matériaux alternatifs au lieu des granulats extraits dans ces territoires.

Préserver de toute pollution les zones de captages

éviter les AAC (aires d'alimentations de captages)

Indiquer un objectif d'évitement des zones humides connues dans les cartographies SAGE mais également celles identifiées en amont par le SDRIF-E

Réaliser sur les secteurs préfléchis par le SDRIF-e des études ZH en amont

Le SDRIF devrait réaliser des études de zones humides préalablement à la localisation des zones d'urbanisation prioritaire (sinon, destruction assurée des zones humides !!)

Trouver une solution sur les affluents où aucun PPRI sont en vigueur pour interdire ou conditionner les constructions

Préserver et cartographier les zones d'expansion des crues, en limitant fortement l'urbanisation dans ces zones

Demander le rejet de l'ensemble des projets et pas uniquement la gestion des premières pluies.

En tant qu'aménageur, nous pensons que c'est à maille fine, à l'échelle du projet, qu'on peut trouver les meilleurs équilibres entre gestion de l'eau, fonctionnalités écologiques des sols mais aussi intensité urbaine / qualité de vie, ... Il pourrait être intéressant de se donner à l'échelle régionale, celle du SDRIF, des cibles cohérentes avec les finalités du ZAN : par ex., en termes de gestion des eaux pluviales, de Coeff de biotope, d'indicateurs de densité, etc. Et on regarderait ensuite à échelle plus fine, à l'échelle des agglos quels équilibres proposent les projets d'aménagement et comment ils se situent par rapport à ces cibles.

Soutenir les Spanc (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

**2^{ème} WEBINAIRE DU COMITE DES PARTENAIRES
COMPTE-RENDU D'ATELIER**

Grand témoin	Magali GORCE, Directrice de l'agence régionale de la biodiversité Île-de-France
Intitulé de l'atelier	Renaturer, végétaliser les villes... Où, quand, comment ?
Lieu et date	Saint-Ouen/ Microsoft Teams, le 27 juin 2022
Animateurs	Bastien RECHER, Délégué adjoint à la Mission SDRIF-E Damien JOUSSE, Consultant
Intervenant de l'Agence Régionale de la Biodiversité	Gwendoline GRANDIN, Ecologue à l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France
Liste des participants	(Liste non-exhaustive) Jean-François GEYSSENS - Attaché à la DG, CCI Essonne Elodie MELLAH - Responsable du département urbanisme, HAROPA Lucas VIONNET - Chargé de mission développement économique, CRESS IDF Vivien MOLINENGO - Responsable Affaires Publiques, Normandie RTE Pauline LE FUR - Référente Territoire Engagé Transition Ecologique, ADEME Aline GIRARD - Animatrice du SAGE Crout-Enghien-Vieille-Mer Christophe DONIZEAU -Responsable des relations institutionnelles, EDF Alba DESMAREST - Chargée d'études en urbanisme, Groupe ADP Julien DIBILLY - Chargé d'opérations, Agence de l'eau Seine-Normandie Céline CRON-DARRACQ - Responsable d'études CCI Seine-Saint-Denis Anaïs CAVALIE - Chargée de mission, FFB Ile-de-France Virginie RHEA - DG, MEDEF Ile-de-France Clara SERVOZ -Chargée de mission, FPI Ile-de-France Muriel ADAM - Institut Paris Région Aude DEBREIL - Directrice générale de l'EPA Sénart Agnès PARNAIX - Institut Paris Région José BAEZ, Responsable de la Filière Immobilière, FINANCE-INNOVATION Stephanie SOARES, Conseillère, Région Île-de-France Olivier PETIT – Action Logement Marc-Alban GAST, Chargé de mission, Ceser Ile-de-France Antoine LESSERTEUR -Chargé de relations institutionnelles, France Datacenter Aurore BONILLA - Juriste en droit de l'urbanisme. Région Île-de-France. Thibault DE-LALEU - Chef de service, Région Île-de-France Frédéric WILLEMIN - Directeur adjoint de la stratégie, de l'environnement et de l'innovation, Société du Grand Paris Johannie BOUFFIER HARTMANN - Architecte DPLG Anne DE GOUZEL - Directrice de la prospective territoriale et de l'action foncière, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France Aurelia JAKOB - Chef de service, Région Île-de-France Dominique MORENO - Responsable du Pôle des politiques territoriales et régionales de la CCI Paris Île de France Antoine BRETON – Bruitparif Pascale POULAIN - Responsable RSE et Subventions, CITALLIOS Frederic COURAUT - Délégué Coordination et Grands Projets IDF, Enedis Marie-Françoise PINEDA - Région Ile de France Marine TENOUX - Responsable stratégie et innovation, EPA Marne

	Charlotte MARTIN - Chargée de mission, Région Île-de-France Astrid GAILLARD - Chargée de mission, Région Île-de-France Michel GIRARD - Vice-Président de UNAFAM Clara DUCOUX - Chargée de mission au Ceser, Région Île-de-France Olivier DENERT - Directeur de la stratégie, des partenariats et expertise, EPFIF Soraya BAÏT - Fondatrice Atelier d'Architecture InSitUrb Gérald GALLET – DG, Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne Robert SCHOEN - Chef adjoint du service nature et paysage, DRIEAT Bruno LOUIS - Chargé de Mission, Conseil Régional Ile-de-France Alain NONQUE Sabine BAIETTO-BEYSSON - Présidente, Observatoire régional du foncier d'Ile-de-France Anne PELLETIER-LE-BARBIER - Maire de Bièvres Didier LE CARRE - Chargé de mission, Agence de l'Eau Thierry DUBOC, SG adjoint, CFDT Région Ile-de-France
--	---

PARTIE 1 : NOTE D'AMBIANCE

L'atelier s'est déroulé de manière fluide et a permis de recueillir de nombreuses contributions autour des questions clés qui ont chacune été abordées.

Dans la forme, les utilisateurs ont été à l'aise avec l'outil d'animation proposé (post-it virtuels) et sur le fond, les contributions étaient plutôt consensuelles et attendues sans révélation d'enjeux nouveaux.

Le nombre de participants (une cinquantaine) n'a pas permis à chacun d'eux de s'exprimer, mais plusieurs d'entre eux l'ont fait lorsqu'ils y étaient invités par les animateurs.

Dans l'ensemble l'atelier s'est bien déroulé.

PARTIE 2 : PRINCIPALES IDEES ISSUES DE L'ATELIER

a) Quels enjeux liés à la renaturation rencontriez-vous en Ile-de-France ? (Annexe 1)

Les participants ont relevé plusieurs natures d'enjeux liés à la renaturation en Ile-de-France.

Les enjeux liés aux moyens :

- *Comment disposer d'une vision de l'existant ?*
 - Existe-t-il un moyen de localiser les sols à plus fort intérêt du point de vue de la biodiversité (à renaturer ou à préserver en priorité) ? Existe-t-il une information objective et chiffrée (y compris des indicateurs) sur la qualité des sols ?
 - Existe-t-il une norme de pleine terre pour être dans une opération renaturation ? Les PLU présentent en effet des définitions différentes.
 - Quelles sont les bonnes pratiques pour renaturer, désartificialiser ou désimperméabiliser les sols ? Il pourrait être envisagé par exemple d'expérimenter des techniques de restauration des sols déjà en place pour limiter l'utilisation de terre végétale.
- *Quels objectifs ou stratégie se donner ?*

- Quel niveau d'ambition donner à la renaturation en termes d'objectifs de plantation et de moyens de gestion etc. ?
- Quelle articulation/priorisation entre la renaturation et les autres destinations du foncier : habitation, activité économique, transport, mobilité... ?
- Comment permettre l'égalité d'accès au site de nature et/ou renaturés ?
- *Quel(s) modèle(s) économique(s) ?*
 - Pour les projets de renaturation ?
 - Pour sanctuariser des espaces économiques productifs ?

Les freins, contraintes à la renaturation ou les arbitrages à réaliser :

Ont été relevés plusieurs obstacles à renaturation et au verdissement :

- La cherté du foncier et le risque de concurrence dans l'accès au foncier entre renaturation et l'objectif de reconstruction de la ville.
- Comment trouver l'équilibre entre le développement des activités économiques essentielles au fonctionnement de la ville et les enjeux de biodiversité ?
- Comment concilier les espaces de pleine terre tout en répondant aux besoins de stationnement (sous-sol) ?
- Renaturer plus que végétaliser présente-t-il un risque d'acceptation de la part des usagers ? Le besoin est peut-être d'avoir plus d'espaces verts ou des espaces aménagés.

Les gains ou bénéfices attendus de la renaturation :

- Préservation de la santé et la qualité de vie
- Offre des espaces de nature en ville et milieu urbain très dense
- Amélioration du système d'assainissement urbain en réduisant les problématiques
- Diminution des risques d'inondation
- Facilitation de production de fruits et légumes en ville

b) Quels outils et acteurs mobiliser pour renaturer/végétaliser l'Île-de-France ? (Annexe 2)

Plusieurs natures d'outils ou moyens ont été identifiés pour aider à renaturer ou végétaliser l'Île-de-France.

Des acteurs à mobiliser, qu'ils soient publics ou privés :

- *Exemples d'acteurs publics cités :*
 - L'Etat
 - Les collectivités territoriales
 - Les Etablissements Publics Territoriaux (EPT)
 - Les Etablissements Publics Administratifs (EPA)
 - Les agences de l'eau
 - Les Parcs Naturels Régionaux
 - Les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et les acteurs de l'accompagnement de projets urbains
 - Les agences des espaces verts de la région
 - L'Opérateur Public Foncier de l'Île-de-France (OPFIF)
- *Exemples d'acteurs privés cités :*

- Les associations et acteurs de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) mobilisés sur ce sujet pour proposer des jardins ouvriers ou jardins partagés
- Les aménageurs franciliens et les réseaux d'aménageurs

Des dispositifs ou outils à utiliser ou sur lesquels s'appuyer :

- *Mieux connaître l'existant pour prendre des décisions éclairées :*
 - Les « Cartofriches » (CEREMA)
 - Regreen de l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité)
 - La réalisation de diagnostics écologiques des sols pour en évaluer leur qualité
 - Les méthodes d'identification du potentiel de renaturation CEREMA/IPR
 - Tous autres outils à créer pour mieux connaître l'existant
 - Disposer des informations nécessaires pour faciliter les choix entre opportunité, leur faisabilité et peser les bénéfices attendus et les coûts prévisionnels
- *Mobiliser des outils « du quotidien » et des dispositifs exceptionnels :*
 - L'intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics (CCTP)
 - Les appels à projets (AAP) ou des appels à manifestation d'intérêt (AMI)
 - L'octroi de subvention ou de financement
 - La déclaration d'utilité publique (DUP) pour exproprier certains terrains privés
- *Mettre en place de la continuité :*
 - Mettre en place les emprises liées aux infrastructures linéaires (bords de routes et voies ferrées, terrains sous les lignes électriques...) au service des continuités écologiques et identifiant les terrains prioritaires

Des schémas et plans dans lesquels intégrer la renaturation :

- La tenue de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)
- Les PLU/PLUi (plans locaux/intercommunaux d'urbanisme) et les AOP (Les orientations d'aménagement et de programmation)
- La Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP)
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Des actions à imaginer et/ou à mener :

- Enseigner et sensibiliser les plus jeunes à l'école
- Actions de l'Etat à mener pour faire respecter la réglementation (sites pollués par exemple)

c) Positionnons les enjeux par type de territoire (Annexe 3)

90% des enjeux relevés lors de la première question et susceptibles d'être positionnés dans le territoire le sont en zone urbaine (10% en zone rurale). Environ 50% des enjeux sont plutôt localisés en zone très dense à Paris et en petite Couronne, 40% le sont en zone urbanisée en grande Couronne.

La plupart des enjeux positionnés en grande Couronne sont également des enjeux à Paris et en petite Couronne.

Pour connaître le détail des enjeux et leur positionnement, il convient de se rapporter à l'annexe 3.

d) Positionnons les enjeux en fonction de leur niveau de difficultés dans le temps (Annexe 4)

Environ 80% des enjeux relevés lors de la première question sont évalués à court terme (d'ici 2028) et 20% à moyen et long terme (d'ici 2040).

Selon les participants, 60% de ces enjeux portent sur des sujets consensuels et 30% d'entre eux présentent un risque de complexité dans leur mise en œuvre ou un manque d'alignement.

Les critères qui semblent déterminer la complexité des enjeux :

- *La nécessité de procéder à un/des arbitrage(s) :*
 - Jusqu'où aller dans la renaturation ?
 - Concurrence entre accès au foncier VS renaturation
 - Ne plus travailler les sols
- *L'existence de difficultés techniques/sociétales*
 - Quelles solutions de circulation et de transports ?
 - Expérimenter des techniques de renaturation des sols
 - La diminution des émissions de GES

Les critères qui pourraient qualifier le consensus :

- *Un engagement large et par nature consensuelle :*
 - La lutte anti-pollution
 - L'amélioration de la qualité de vie, la santé
 - Intégrer des espaces de renaturation au sein des opérations d'aménagement
 - Réussir les projets de compensation écologique
- *Un enjeu au coût apparent faible :*
 - La pollinisation par les insectes
 - L'implantation d'arbres à croissance faible

Cependant, certains enjeux à court terme portant sur des sujets consensuels ne le sont pas de manière toujours évidente comme en témoignent les exemples suivants :

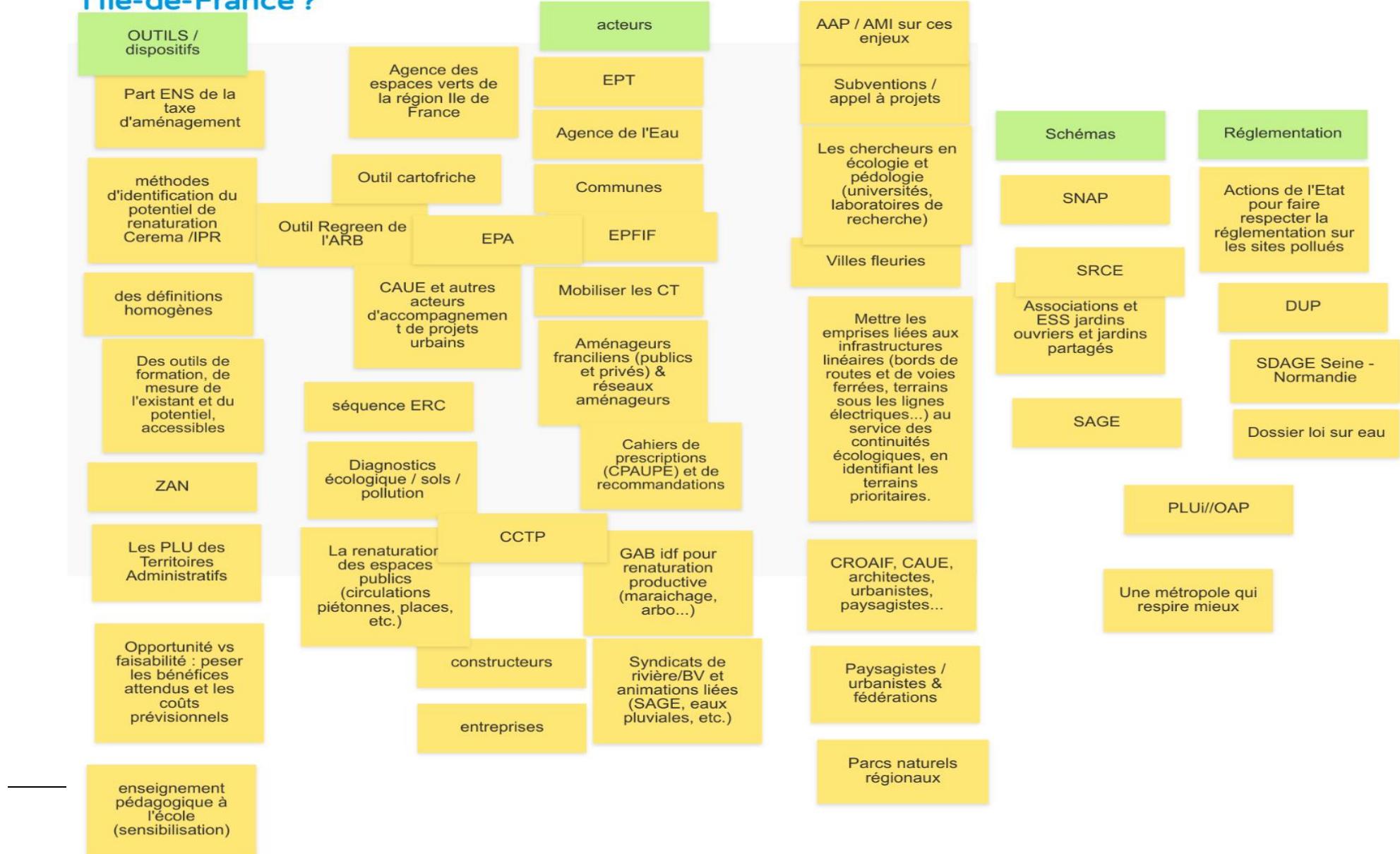
- Adapter les villes au changement climatique
- Relocaliser l'agriculture (agriculture productive/maraîchère/élevage et durable)
- L'habitabilité du milieu urbain tant pour les animaux que pour les humains
- Penser continuités écologiques à l'échelle de la ville

Pour connaître le détail des enjeux et leur positionnement, il convient de se rapporter à l'annexe 4.

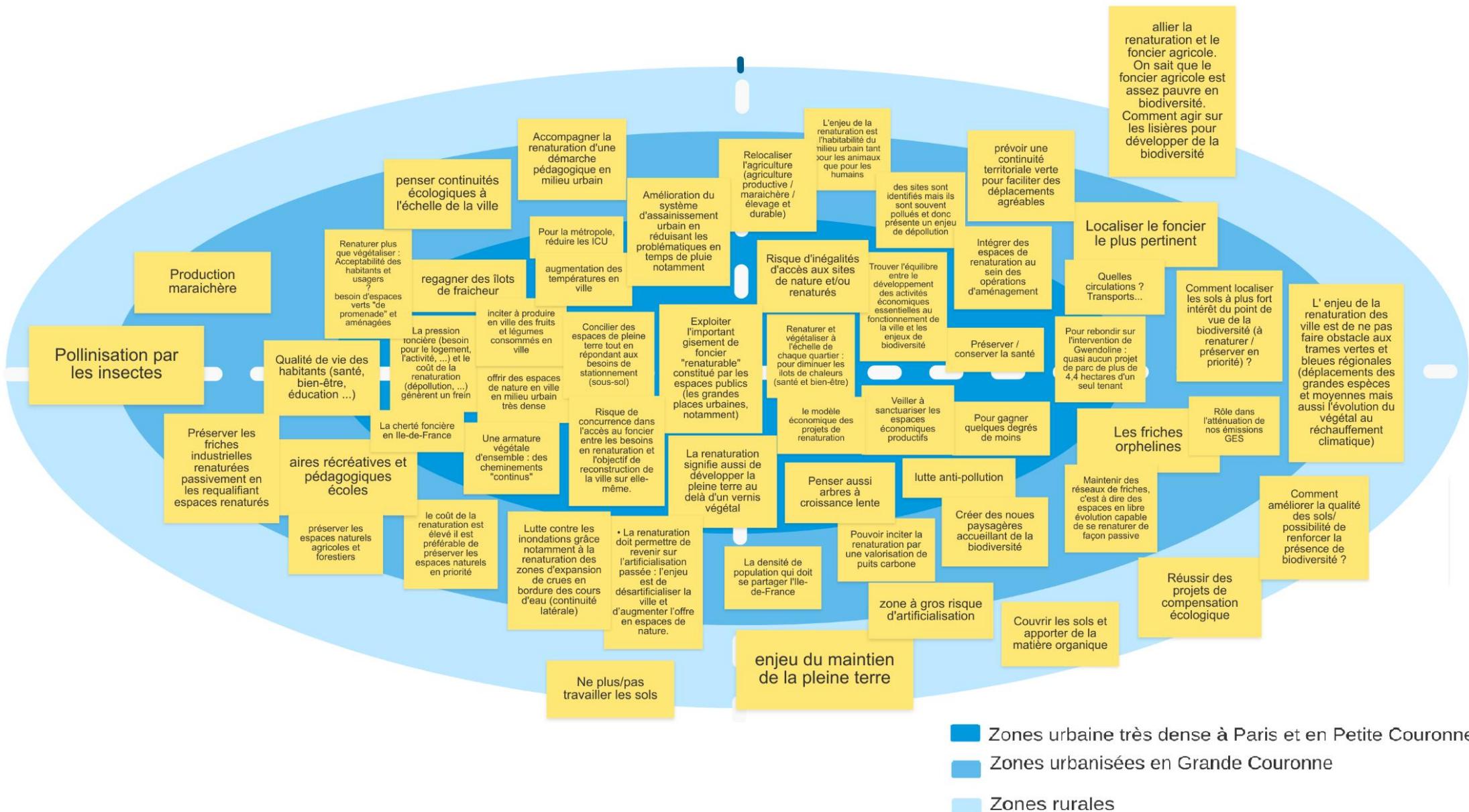
Quels enjeux liés à la renaturation rencontrez-vous en Ile-de-France ?



Quels outils et acteurs mobiliser pour renaturer /végétaliser l'Île-de-France ?

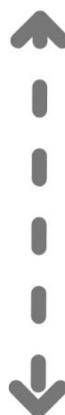


Annexe 3



Annexe 4

Risque en complexité
de mise en oeuvre/
de désalignement



Sujet plutôt
consensuel

Positionnons les enjeux en fonction de leur niveau de difficulté dans le temps

Court terme (d'ici 2028)



Moyen à long terme (d'ici 2040)